



1

**Accepter
les parents
dans l'école**



Les relations parents/enseignants ont évolué
avec le temps. Aspirations divergentes
et obstacles incontestables font de
l'instauration d'un véritable partenariat
un défi à relever.



PARENTS/ENSEIGNANTS : DES RELATIONS QUI ONT ÉVOLUÉ

Revenons tout d'abord sur l'évolution des relations entre école et famille, dans les textes comme dans les pratiques.

Avant...

Avant, les choses étaient formidables. Chacun était à sa place : les parents élevaient leurs enfants et l'École se chargeait de leur apporter des connaissances et une culture républicaine.

Cette séparation, pour ne pas dire la défiance, entre l'institution scolaire et les familles est ancienne. À partir de l'instauration de la III^e République, afin que la mission éducatrice de l'État puisse s'exercer, les enseignants prennent en charge les enfants en les « arrachant à leur famille pour les conduire à la lumière¹ ». Au XIX^e siècle en effet, les familles populaires manifestaient déjà de nombreux « défauts » :

- ▶ elles faisaient travailler leurs enfants, à la maison, aux champs, à l'atelier... au lieu de les instruire ;
- ▶ elles ne respectaient pas les normes d'hygiène ;
- ▶ elles promouvaient un enseignement religieux, à l'encontre de la morale laïque et républicaine.

Deux mondes opposés se faisaient face et, jusqu'au XX^e siècle, on n'hésite pas à disqualifier les familles en matière d'éducation².

Au cours des années 1960-1970, la massification du système scolaire marque une rupture : tous les élèves peuvent poursuivre des études secondaires, sans sélection préalable (comme c'était le cas auparavant avec l'examen d'entrée en 6^e)³. Dans un contexte favorable de croissance économique et de quasi plein emploi, difficile de tenir les parents à l'écart de l'orientation et du devenir professionnel de leurs enfants. Les « premiers éducateurs » affirment progressivement leur volonté d'agir pour favoriser la réussite scolaire.

1 | Inspection générale de l'Éducation nationale, « La Place et le rôle des parents dans l'école », Rapport n° 2006-057, octobre 2006, p. 4 : media.education.gouv.fr/file/47/0/3470.pdf

2 | Pierre Albertini, *L'École en France – XIX^e - XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992.

3 | Inspection générale de l'Éducation nationale, *op. cit.*, p. 6.

À partir des années 1980, le défi à relever est immense : pour schématiser, tous les jeunes vont à l'école, ils « doivent » tous réussir et trouver un travail... alors que le plein-emploi n'est qu'un lointain souvenir. Dans ce nouveau contexte, l'École et les enseignants s'exposent à un accroissement des déceptions, des critiques, des remises en cause.

Aujourd'hui...

Les relations enseignants/parents ont été progressivement prises en compte par l'institution et cette dernière leur a donné dès la moitié des années 1970 un cadre légal afin de favoriser la collaboration de tous, dans l'intérêt des élèves :

- ▶ La loi Haby de 1975 parle pour la première fois de la notion de « communauté éducative », cette dernière réunissant élèves, enseignants, personnel éducatif, parents.
- ▶ La loi du 10 juillet 1989 en précise les modalités : « Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque établissement. »
- ▶ La loi de refondation de l'école de 2013 engage les enseignants à favoriser les actions d'aide à la parentalité, à rendre possible la création d'espace-parents, à développer des manifestations culturelles ou autres de nature à rapprocher les familles de l'école.
- ▶ Dans le même esprit, le Référentiel de l'éducation prioritaire⁴ de janvier 2014 place parmi ses priorités le fait de « mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ». Il s'agit notamment de proposer aux parents un entretien personnalisé à l'entrée à l'école (petite section, cours préparatoire, 6^e), ainsi que d'assurer une formation aux enseignants dans le domaine de la communication avec les familles.

⁴ | <http://eduscol.education.fr/cid76446/referentiel-pour-l-education-prioritaire.html>

Les textes réglementaires insistent régulièrement sur la place accrue que l'on doit accorder aux parents. Ces derniers se voient ainsi dotés de nouveaux droits, à la fois individuels et collectifs.

LES PARENTS D'ÉLÈVES	
DROITS COLLECTIFS	DROITS INDIVIDUELS
<ul style="list-style-type: none"> - Élire des représentants - Siéger en tant qu'élu au conseil d'école - Pouvoir se réunir dans ou en dehors de l'école (avec l'aide éventuelle du directeur), afin d'échanger entre parents ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Être informés de la scolarité de leur enfant - Bénéficier d'un dialogue de qualité avec l'école - Contester une décision d'orientation - Scolariser leur enfant même en situation de handicap ...

Dans la même optique, les obligations de l'enseignant envers les parents se sont étendues⁵ :

- ▶ Il doit informer régulièrement les parents (ou le représentant légal) des résultats et du comportement de l'enfant par l'intermédiaire du livret scolaire et du carnet de liaison.
- ▶ Il doit rapidement leur signaler toute difficulté rencontrée par l'élève.
- ▶ Il doit veiller (éventuellement avec le directeur d'école) à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents.
- ▶ Les nouvelles technologies doivent être employées quand elles peuvent faciliter les échanges : blogs, courriels, SMS, etc.

Le Code de l'éducation affirme par ailleurs avec force le partenariat famille/enseignants : « La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen. Elle constitue la base de l'éducation permanente. Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions⁶. »

⁵ | Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006.

⁶ | Code de l'éducation, article L 111-2, Loi du 8 juillet 2013.

Ainsi, l'État a pour obligation de « garantir le respect de l'action éducative des familles, ce qui suppose de soutenir et de renforcer le partenariat nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, légalement responsables de l'éducation de leurs enfants⁷. »

Parce qu'il est le professionnel, il appartient à l'enseignant de créer les conditions favorables à ce partenariat. L'instauration d'un dialogue digne de ce nom fait d'ailleurs partie intégrante de ses missions.

« Le professeur connaît le rôle et la fonction des associations de parents d'élèves ; il est capable [...] de communiquer avec les parents en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif dans le but de les informer sur les objectifs de son enseignement ou de son activité, de rendre compte des évaluations dans un

langage adapté, d'examiner les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités d'y remédier⁸. »

On assiste ainsi à un mode de partenariat relativement récent entre les parents et l'institution scolaire, cette dernière ayant dû s'ouvrir et mettre en place un dialogue qui, dans un premier temps, avait peu de raison d'être.

7 | B.O. du 31 août 2006.

8 | « Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier », Arrêté du 12.05.2010.

PARENTS/ENSEIGNANTS : UN PARTENARIAT QUI NE VA PAS DE SOI

« Le *partenariat* se définit comme l'association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif précis. Ce dernier peut être lié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, les protagonistes ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation⁹. »

Des aspirations différentes

Si le partenariat parent/enseignant s'instaure, il n'est pas sans ambiguïté et complexité, les desiderata des uns et des autres ne se rejoignant pas tout à fait à première vue.



9 | Jean-Yves Barreyre (sous la dir. de), *Dictionnaire critique de l'action sociale*, Paris, Fayard, 1995.

Le premier principe à retenir est que l'on communique mieux quand on a une idée des attentes de son interlocuteur. Le tableau ci-dessous, non exhaustif, vise à mieux cerner les aspirations des uns et des autres.

Les parents souhaitent...	Les enseignants souhaitent...
... être accueillis par des enseignants disponibles et à l'écoute.	... ne pas être la cible de reproches constants.
... ne plus se sentir jugés et culpabilisés.	... ne pas être sommés de se justifier sur leurs choix pédagogiques.
... du respect permettant à tous de se sentir sur un pied d'égalité.	... de la confiance et de la reconnaissance.
... des précisions sur la vie quotidienne à l'école.	... de l'aide pour les sorties.
... des informations précises sur les progrès et les difficultés des enfants.	... de l'aide pour le travail scolaire.
...	...

Malgré la prise en compte du nouveau rôle des parents dans l'école, malgré les bonnes volontés, il peut arriver que, par manque de temps, par manque de formation, par maladresse... les relations que l'on tente de tisser, le dialogue que l'on essaye d'instaurer soient parasités par un certain nombre d'incompréhensions.

Par ailleurs, même si un enseignant voulait satisfaire toutes les demandes des parents, il ne pourrait y parvenir, chaque famille formulant des attentes spécifiques.

Les uns aspirent à un enseignement classique, centré sur l'apprentissage du français et des mathématiques ; d'autres attendent que les professeurs favorisent avant tout le développement de la sensibilité artistique des enfants... Certains trouvent qu'il y a trop de sorties scolaires, d'autres pas assez... La place accordée au numérique est trop ou pas assez importante... Les situations sont infinies.



Pour se préserver de ces contradictions, se ménager et éviter d'aller à la rencontre de nouvelles difficultés, le plus simple peut être de céder à la tentation du repli. Ne pas voir les parents, ou le moins possible : on économise du temps et, *in fine*, on s'expose moins ! Comme le dit le Misanthrope de Molière :

*« Et, parfois, il me prend des mouvements soudains,
De fuir dans un désert, l'approche des humains¹⁰. »*

Des obstacles à repérer

Les obstacles à une bonne coopération entre famille et école sont nombreux. D'un côté comme de l'autre, on trouve aisément de bonnes raisons de ne pas s'engager plus avant. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut dégager quelques résistances récurrentes.

10 | Molière, *Le Misanthrope*, Acte I, scène 1.

Du côté des enseignants

La polyvalence demandée au professeur des écoles et le manque de temps sont un premier frein. Lorsqu'on enseigne en maternelle et en primaire, il faut déjà préparer ses cours dans toutes les matières, différencier son enseignement, évaluer les élèves, gérer les perturbations diverses... Sans compter le travail en équipe avec les autres enseignants, la coopération avec les professionnels de l'enfance (médecin scolaire, psychologue, orthophoniste...), etc. Si l'on n'y prend garde, on peut alors porter des jugements trop rapides sur les parents : cet élève travaille bien, on voit qu'il a des parents attentionnés ; à l'inverse, cet autre élève échoue parce qu'il est issu d'une famille « déficiente » qui ne suit pas la scolarité de son enfant. Ces raccourcis, qui flirtent avec les préjugés, sont bien sûr erronés, mais tentants et tout à fait humains.

Du côté des parents

Il peut parfois être difficile de répondre à toutes les attentes de l'école, voire de les comprendre. Au-delà de la question des horaires de travail – qui sont souvent étendus, décalés... et qui ne permettent pas une présence physique régulière –, chaque famille est porteuse de représentations variées, qui prennent, entre autres, leur source dans l'enfance. Différents blocages peuvent resurgir lorsque son propre enfant devient élève à son tour. Tel parent aura ainsi la désagréable sensation de se retrouver en position d'élève et il cherchera à régler ses comptes avec cette école qui l'a malmené ; tel autre adoptera une posture de soumission (ou d'enthousiasme débridé...) face au professeur détenteur de l'autorité, etc. Surtout, il convient de s'attarder sur ce que Pierre Périer appelle « l'implicité des codes de l'école¹¹ ». S'ils sont partagés par un certain nombre de familles accoutumées à l'institution scolaire, les codes culturels et les implicites du partenariat parents/enseignants sont en effet complètement étrangers à certains parents. Qu'ils soient primo-arrivants, ne maîtrisant pas la langue française, ou qu'ils appartiennent à des familles dites « populaires », ces derniers peuvent ressentir un sentiment d'exclusion. Difficile pour ces familles de parler d'égal à égal avec les enseignants, considérés comme les détenteurs du savoir.

L'incompréhension peut également venir des attentes fortes de ces parents : par exemple, la difficulté à comprendre que l'on puisse s'intéresser à d'autres domaines que les seuls apprentissages fondamentaux alors

¹¹ | Pierre Périer, « Des élèves en difficulté aux parents en difficulté : le partenariat école/familles en question », *Tisser des liens pour apprendre*, Paris, Retz/Fname, 2007, p. 90 et suiv.

qu'eux-mêmes ont pu pâtir d'une insuffisante maîtrise du « lire, écrire, compter » ; la volonté de préserver les enfants de la précarité tout en ayant le sentiment d'être démunis face à des parcours scolaires longs et complexes qui leur paraissent inaccessibles, etc.

Plus largement, ce sont même les « prérequis au partenariat¹² » qui ne sont pas maîtrisés : « Les conditions pratiques (disponibilité horaire, prise de rendez-vous, mobilité), la maîtrise d'une langue (le français) et de formes langagières (façons de parler), la connaissance supposée de l'école, de son fonctionnement et l'identification de ses acteurs, une capacité à suivre les apprentissages, voire à aider dans les devoirs. Autant de compétences considérées comme acquises par l'ensemble des familles mais qui, en réalité, s'adressent à un parent "idéal"¹³. » Les parents qui ne correspondent pas à cet idéal ne se retrouvent pas réellement pris en considération dans un partenariat qu'ils ne maîtrisent en rien et dont ils risquent fort de s'abstenir. Leur implication auprès de leurs enfants peut être réelle mais elle ne se manifeste pas toujours dans le suivi du travail des enfants, par manque de compétences. Finalement, les familles de milieu modeste risquent fort de demeurer à l'écart. Elles peuvent rapidement se sentir déconsidérées, disqualifiées et, dans un cercle vicieux, venir de moins en moins à l'école pour éviter tout jugement. Les enseignants risquent, quant à eux, de lire dans cette absence une confirmation du désintérêt pour l'école... Paradoxalement, ce retrait est ainsi souvent interprété comme un manque d'intérêt pour l'école, voire pire : la démission parentale ou le synthétique « parents démissionnaires ».

A contrario, on peut également souligner l'attitude de parents méprisants et invasifs qui, percevant l'école comme un « service dû » (par exemple, les enseignants sont des fonctionnaires qui, parce que payés par nos impôts, seraient à notre service), s'autorisent des jugements, se livrent à un festival de reproches et formulent nombre d'interrogations/réclamations de tout ordre : « Quelle méthode utilisez-vous ? Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer que cette façon de travailler est plus efficace qu'une autre ? Qu'est-ce que vous allez faire pour améliorer les résultats en baisse des élèves (dont témoignent les évaluations internationales) ? Pourquoi n'organisez-vous pas de voyage scolaire, ce qui serait pertinent pour le développement des enfants ? Pouvez-vous nous communiquer

12 | *Ibid.*

13 | *Ibid.*

votre numéro de téléphone afin que l'on puisse vous joindre en cas de besoin ? » Etc.

Pour certains parents, s'informer sur la scolarité revient à demander le classement de son enfant : est-il « premier de la classe » ? Parmi les derniers ? le « cancre » de la classe ? Ces termes et la philosophie qui les accompagne sont largement périmés. Mais elle fait encore sens pour des familles qui redoutent la compétition sociale et se réfèrent à une époque où l'école avait moins de scrupule à cataloguer et à classer...



Ces questions, qui reflètent des attentes fortes vis-à-vis de l'école, partent du principe que l'enseignant est simplement à la disposition des parents afin de répondre à des besoins particuliers. Certes, le premier réflexe consiste à s'éloigner de ces interlocuteurs au comportement « consumériste ». Certes, il convient de rappeler à ces parents que la satisfaction des demandes individuelles est soumise aux impératifs du projet collectif d'éducation. Mais si on les examine « la tête froide », ces demandes, même formulées de façon brute, sont en fait des demandes d'information, de précision et bien souvent l'expression d'inquiétudes.

Dans un cas comme dans l'autre, une certitude : les parents ne se sentent pas toujours les bienvenus à l'école. Pourtant, un véritable partenariat est essentiel. Il est indispensable pour répondre à la « nécessité de gérer, individuellement et collectivement, les différends ou les conflits inhérents à la division des tâches entre enseignants et parents, les inévitables divergences d'intérêts, de buts, de conception du domaine éducatif ¹⁴ ».

14 | Cléopâtre Montandon, « Les relations parents/enseignants dans l'école primaire et quelques causes d'incompréhension mutuelle », in Paul Durning et Jean-Pierre Pourtois, Éducation et famille, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1994.

Des responsabilités à bien définir

Clarifier les rôles de chacun est indispensable si l'on souhaite éviter tout ce qui est de l'ordre du quiproquo. En effet, pour bien coopérer, il est pertinent de délimiter le domaine de compétences et les responsabilités de chacun.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS	RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS	RESPONSABILITÉS COMMUNES
<ul style="list-style-type: none"> - Subvenir aux besoins matériels et affectifs de l'enfant. - Veiller à sa santé (consulter un médecin ou tout autre professionnel de santé en cas de besoin). - Éduquer l'enfant. - Répondre à l'obligation de l'instruction¹⁴. - Signaler à l'école un problème susceptible de perturber l'enfant. - Faire traiter les « dys » qui auraient été détectés par des professionnels. - Accepter ou refuser une orientation dans l'enseignement spécialisé. ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité des enfants qui leur sont confiés (conflits au sein de l'école, mais aussi détection d'éventuelles maltraitances familiales...). - Instruire les élèves. - Venir en aide aux élèves en difficulté ou à ceux qui présentent des besoins spécifiques : handicap, troubles de l'apprentissage (via, notamment, les PAI, projets d'aide individualisés)... - D'une façon plus large, différencier les apprentissages en fonction des élèves. - Proposer une orientation en CLISS ou en SEGPA si nécessaire. ... 	<ul style="list-style-type: none"> - L'instruction de l'enfant de façon générale. - L'éducation à la santé et à l'hygiène : se laver les mains, manger équilibré, veiller à l'hygiène bucco-dentaire... - L'instruction civique : respecter les codes de la politesse, utiliser Internet avec responsabilité, la sécurité routière... - Communiquer avec la famille ou avec l'école pour favoriser la réussite et le bien-être de l'enfant. ...

Une partie des familles, éloignée du monde de l'école, a besoin d'être encouragée, soutenue et incitée au partenariat. Il faut également que ce partenariat soit équitable, c'est-à-dire que ces familles ne soient pas seulement en position de réception, d'écoute et d'application des recommandations de l'institution scolaire. Si elles ont besoin d'éclaircissements pour comprendre un système éducatif rarement transparent dans son fonc-

15 | À noter que répondre à cette obligation ne veut pas dire inscription automatique dans une école. L'instruction à la maison est possible : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F23429.xhtml>

tionnement (recours aux sigles, à un langage spécifique, complexité des dispositifs, variétés des pratiques professionnelles), il est également légitime qu'elles puissent donner leur avis et être prises en considération.

En effet, être partenaire implique d'être volontaire, d'accorder une place à l'autre alors que l'on se sait et que l'on se sent différent.

Les représentations des parents et des enseignants divergent inévitablement. Il s'agit donc d'accepter la différence, de la prendre en compte et d'apprendre à la gérer au mieux. Même si parents et enseignants peuvent un temps trouver avantage à rester recroquevillés dans leur coquille, un partenariat renouvelé, enrichi, sincère joue incontestablement un rôle déterminant dans la réussite des élèves.

Écoutons Nelly Cheul, psychologue clinicienne et animatrice à l'Agsas¹⁶ :

« Le travail de liaison famille-école m'est apparu extrêmement important car entre les deux, il y a l'enfant. Celui-ci sent que quelque chose ne se lie pas ou mal entre les deux milieux auxquels il appartient et par lesquels il va se construire, devenir un homme ou une femme. Il n'a souvent pas les mots en sa possession pour dire son mal-être et va l'exprimer à sa façon, par des symptômes. Son énergie est parfois occupée à maintenir séparés ces deux espaces afin de se préserver, comme il le ferait entre un papa et une maman qui ne s'entendent pas et qui se dénigrent.¹⁷ »

Au-delà des aspirations contradictoires et des obstacles inévitables de part et d'autre, comment concrètement communiquer efficacement et sereinement avec les parents ?

¹⁶ | L'Agsas est l'Association des groupes de soutien au soutien, qui propose aux enseignants de réfléchir à leurs pratiques professionnelles et aux implications inhérentes aux métiers relationnels. Des groupes de parole sont organisés, permettant un travail en profondeur pour les professeurs. Voir agsas.fr

¹⁷ | Nelly Cheul, « Relations école-famille », *Je est un autre*, n° 16, 2006.